

6 - Centre International de Séjour - Reconduction de l'exonération de loyer à percevoir par la Ville en 2012

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 3 avenue des Montboucons, qui abrite le Centre International de Séjour. Une convention du 26 février 1982 a déterminé les modalités de cette mise à disposition pour 30 ans, au profit de l'Association de Gestion du CIS.

La convention est reconductible annuellement. Des discussions ont été ouvertes avec la Région, le Département et l'Association pour réfléchir aux perspectives de gestion du site.

Il apparaît en effet que les termes de la convention de 1982 ne sont plus adaptés au contexte actuel, compte tenu de l'évolution socio-économique, de la concurrence à laquelle est confrontée le CIS, des attentes du mouvement sportif mais aussi des charges croissantes d'exploitation, qui fragilisent l'association et pèsent sur sa trésorerie.

Une analyse complète a été confiée à un organisme extérieur par la Région et la Ville. Elle est en cours et doit déboucher sur des propositions qui amèneront le Conseil Municipal à se positionner dans les mois à venir.

En effet, les efforts de modernisation de l'équipement consentis par les Collectivités, comme les choix de repositionnement et les efforts de gestion de l'association, ne permettent pas complètement d'assurer des perspectives de développement. Pour conforter son équilibre, la Ville a donc été amenée au cours des exercices antérieurs à exonérer le CIS de loyer à percevoir en 2007, 2008, 2009 et 2010.

Dans le contexte actuel, il est proposé de reconduire cette disposition et de consentir une nouvelle exonération du loyer à verser par l'association en 2012 (soit 85 113,35 €), ce qui amènera à reverser les sommes déjà encaissées par la Ville depuis le début de l'exercice.

La prévision budgétaire du BP 2012 de la ligne de crédit 75.71.752 en recettes de fonctionnement est réduite de 85 113 € lors de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2012.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention et à mettre en œuvre cette décision.

«M. LE MAIRE : Une réflexion est engagée avec le Centre de Séjour, son Président que vous connaissez, Michel VAUTROT, et avec la Région pour voir effectivement s'il n'est pas nécessaire de modifier quelque peu les orientations du CIS afin de pouvoir être encore plus en adéquation avec les besoins des populations aujourd'hui.

Mme Martine JEANNIN : Je rappelle l'objet du rapport pour lequel on nous demande notre avis ce soir. Il est proposé, compte tenu de la fragilité structurelle du Centre International de Séjour, de reconduire l'exonération du loyer prévue pour être encaissée par la Ville en 2012. Jusque-là, en lisant le résumé à première vue on a envie de dire pourquoi pas mais en lisant un peu plus loin, je le dis pour les personnes qui n'ont pas le rapport sous les yeux, il est écrit -oui je le dis- bien écrit «que la Ville a été confrontée à exonérer les loyers 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et donc cette année en 2012». Alors pour l'année 2012 c'est 85 000 € d'exonérations à combler, multipliées par le nombre d'années, on arrive à plus de 500 000 € et là je dis qu'il y a un grand problème de gestion dans la structure et je vais même plus loin, mais que se passe-t-il dans toutes, enfin beaucoup disons, de structures municipales. Il ne se passe pas un Conseil sans que l'on nous demande de combler les déficits. Est-ce notre rôle d'opposant de voir étalés les déficits sans rien dire ? Alors là je dis non, on a eu droit ces derniers Conseillers Municipaux à discuter des déficits de la Maison de Quartier des Clairs-Soleils : 180 000 €, on a eu le BRC : 350 000 €, on a eu la Cuisine Centrale qui est passée de 7 millions à 11 millions d'euros, on a eu à discuter au Grand Besançon de la Mission Locale de 180 000 € sans parler des petites sommes ici ou là que nous devons accepter en étant systématiquement placés devant le fait accompli. Pensez-vous raisonnablement que les Bisontins vont

pouvoir supporter des hausses d'impôts indéfiniment pour combler les déficits ? C'est une véritable question. Besançon se situe non pas à 20 % mais à 21 % de personnes pauvres contre 13 % à Dijon ; alors je vous pose la question, que pensez-vous faire au niveau de la Ville pour surveiller de plus près toutes ces dérives financières. Nous attendons du Maire de Besançon qu'il gère la commune, c'est normal, c'est votre rôle, et les structures qui vont avec, avec une plus grande fermeté et transparence. Je vote contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Je vais déjà vous préciser Madame que le CIS n'est pas une structure municipale, c'est une structure associative qui est gérée par quelqu'un dont la probité est reconnue ici, il s'agit de Michel VAUTROT, un ancien arbitre généralement ça connaît les règles, les règles du jeu. C'est la première chose. Pour les années précédentes, les déficits, vous ne le savez peut-être pas, sont dus à 2 à 3 années de travaux très lourds qui ont été réalisés dans cet établissement, qui ont entraîné effectivement une baisse importante de fréquentation, ce qui avait nécessité ces remises de loyer. Aujourd'hui, en accord avec le Président et avec la Région, un positionnement nouveau va être mis en place sur le CIS pour retrouver des solutions afin qu'effectivement il puisse retrouver une autonomie de gestion. Je rappelle que le CIS que vous vilipendez est une structure qui accueille beaucoup d'associations, de clubs, de sportifs, de jeunes sportifs et même des personnes qui faisaient du tourisme social et n'avaient pas beaucoup de moyens. C'est une structure âgée déjà d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années, que l'on appelait auparavant «Le Foyer International», il n'y a donc pas de gâchis. Et je ne voudrais pas laisser croire que dans cette Ville il y a ceux qui gèrent mal, le Maire en particulier, et puis les gardiens du Temple, ceux qui gèrent bien, l'Opposition qui est là, heureusement qu'elle est là ! Non, Madame JEANNIN je suis aussi vigilant que vous, si ce n'est plus ! Toute cette assemblée est vigilante car l'argent que nous mettons, que nous dépensons, ce n'est pas notre argent, c'est l'argent de la collectivité, c'est l'argent des Bisontines et des Bisontins et je suis moi-même, vous le savez, très attaché à faire que l'on en ponctionne le moins possible. Donc les difficultés existent, entre autres beaucoup de difficultés proviennent des dispositifs d'aide à l'emploi qui ont été supprimés et vous avez raison, c'est une vraie question. Beaucoup de dispositifs qui avaient été mis en place pour créer des emplois avec des aides importantes à la clé ont été supprimés et c'est une vraie question dans notre pays, il y a beaucoup de structures qui sont en difficultés avec en plus une baisse du bénévolat parce que les gens se replient un peu sur eux-mêmes pour gérer leurs propres difficultés. Il y a un vrai problème pour le devenir de nombreuses structures associatives mais pas qu'à Besançon, c'est vrai sur l'ensemble du pays. C'est vrai pour les associations d'insertion, les associations qui font des travaux d'intérêt généraux, qui travaillent dans le domaine de l'environnement, on en a vu quelques-unes aussi par le passé et c'est un vrai souci mais vous avez le droit de ne pas voter pour ce rapport Madame.

Quels sont ceux qui votent contre ? Mme JEANNIN vote contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Les autres sont favorables. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.